



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## CAP

Question écrite n° 48523

### Texte de la question

M. Nicolas Perruchot, à l'issue d'auditions avec des professionnels de la boulangerie en Loir-et-Cher, attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les matières inscrites au programme du certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Depuis la rentrée 2004, deux nouvelles matières sont enseignées en CAP : l'histoire géographie et les sciences physiques. Il lui demande de bien vouloir lui expliquer la pertinence du choix de ces deux matières.

### Texte de la réponse

Tous les diplômes professionnels de l'éducation nationale comprennent des enseignements généraux qui ont pour fonction de : développer les compétences et favoriser, tout au long de la vie, l'adaptabilité, la mobilité et la possibilité de suivre avec profit une formation continue ; garantir l'acquisition d'un socle de culture générale indispensable à l'exercice de la citoyenneté. Lors de la réflexion qui a précédé la mise en oeuvre des nouveaux programmes des enseignements généraux de CAP, il est apparu, en accord avec les partenaires sociaux, que l'ensemble des titulaires du CAP devraient maîtriser un socle commun de savoirs généraux. C'est dans cet esprit que les enseignements d'histoire-géographie et de sciences physiques ont été étendus à toutes ces formations. En histoire-géographie, les programmes ont pour objectif de consolider les principaux repères historiques et spatiaux pour donner une bonne compréhension du monde aux jeunes qui en seront les futurs citoyens. En sciences (physiques et chimiques), l'enseignement, conçu de façon très complémentaire et adaptable au domaine professionnel, privilégie l'approche expérimentale et l'expression orale. La compréhension des phénomènes physico-chimiques les plus courants doit contribuer à la maîtrise de l'activité professionnelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Perruchot](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48523

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 octobre 2004, page 7874

**Réponse publiée le :** 28 décembre 2004, page 10466